

## **TRAIN DES MOUETTES : TARIFICATION DES TRAINS POUR L'ANNÉE 2025**

**Quatrième commission :  
Infrastructures, Numérique, Mobilité et  
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE  
du 17 janvier 2025**

**DELIBERATION  
N° 2025-01-17-41**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 17 janvier 2025 à 16h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021),

Considérant la délibération de l'Assemblée Départementale du 28 mai 1999 portant le Département acquéreur de la voie de la ligne de chemin de fer reliant Saujon et La Tremblade, des gares attenantes et d'une partie du matériel d'exception,

Considérant la délibération de l'Assemblée Départementale du 19 novembre 2021 approuvant la passation d'un marché public pour la gestion, l'exploitation, l'animation et la communication du « Train des Mouettes » et sa notification le 14 avril 2022 pour une durée de 4 ans et un montant de 1 720 000 € Hors Taxes,

Considérant la fréquentation record en 2024 du « Train des Mouettes » et du « Seudre Océan Express » avec plus de 49 000 voyageurs (soit + 4 % par rapport à 2023) générant une recette pour le Département d'un montant de 515 000 € pour l'année 2024 et occasionnant le reversement d'une prime d'intéressement à l'exploitant à hauteur de 10 % des recettes réelles,

Considérant l'offre touristique composée de trois produits : les trains réguliers proposant un voyage commenté entre Saujon et La Tremblade, les trains à thème associant le voyage à une animation (balade à vélo, éclade de moules, visite des ateliers, etc.) et le train restaurant combinant le voyage et une prestation repas à bord,

Considérant que le tarif appliqué pour les trains réguliers correspond dans sa totalité au montant de la part « transport » reversée au Département,

Considérant que les tarifs des trains à thème et du train restaurant se composent de la part « transport » perçue par le Département et la prestation perçue par le prestataire,

Considérant que, conformément au marché d'exploitation, il appartient au Département de fixer les tarifs applicables aux prestations du « Train des Mouettes » pour la part « transport », sur proposition de l'association « Trains & Traction », exploitant,

Considérant l'évolution proposée de la grille tarifaire 2025 portant sur l'augmentation des tarifs réduits (partenariat « pass villégiature », hébergeurs, gîtes de France, ...), des tarifs groupes, des tarifs des professionnels du tourisme (de + 1 € à + 2 € du billet), le maintien des tarifs individuels « plein tarif » et des tarifs des trains à thème sauf celui du « train du marché » (+ 1€ par billet),

Considérant l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission du 16 décembre 2024,

**DECIDE** d'approuver la grille tarifaire 2025 du « Train des Mouettes » correspondant à la part « transport » perçue par le Département telle que figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,  
Pour la Présidente du Département,  
La Première Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the text of the official title.

Catherine DESPREZ

# TRAIN DES MOUETTES

**Tarifs TTC Aller / Retour – Année 2025**  
**Correspondant à la prestation « transport » perçue par le Département**

NATURE DES TRAINS	PÉRIODE DE CIRCULATION	CATÉGORIE	Adulte	Enfant (4-16 ans)	Famille (2 adultes et 2 ou 3 enfants de – 16 ans)
<b>TRAINS RÉGULIERS</b>					
Train régulier	D'avril à octobre	Individuels plein tarif	16 €	8€	44€
		Individuels tarif réduit*	14 €	7 €	39 €
		Groupes**	13 €	7 €	-
		Professionnels du tourisme**	12 €	6 €	-
<b>TRAINS À THEME</b>					
Train Balade à vélo	Mai à août	Individuels	10€	5€	-
Train des Loupiotes	Juillet et août		5 €		
Train du Marché			6 €		
Train Éclade de moules	Juillet et août		10€	5€	
Train du Patrimoine	Septembre		4€		
Autres trains thématiques	Avril à novembre		10€	5€	
Seudre Océan Express	Janvier à décembre		Individuels et Groupes	10€	
<b>PRIVATISATION DU TRAIN</b>					
Locomotive diesel	Toute l'année	Individuels et groupes	Tarif forfaitaire minimum de 1000€		
Locomotive à vapeur			Tarif forfaitaire minimum de 1500€		

\**Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif du partenariat (pass villégiature, hébergeurs, gîte de France, guide du routard etc..)*

\*\* *Une gratuité pour le chauffeur*

## ► Gratuités

Enfant de moins de 4 ans, transport des vélos, chiens tenus en laisse